



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 03 AVRIL 2018

Présents : M. Christian BATAILLY, M. Bernard MAROQUENNE, M. Jérôme BLANCHARD, Mme Eliane CEYZERIAT, Mme Caroline OLIVIER, M. Eric MORETTE, Mme Sandrine LAMARD, Mme Marie DRUET, Mme Mireille FOURNIER, M. Jean-Claude ROSSEL, M. André ROJO, Mme Delphine ANDRE, M. Xavier BUTTARD, Mme Janine GRUMOD, M. Michel BULLIFFON.

Excusé(e)s : Mme Valéry REVY. Mme Maryline LEDOUX. M. Jean-Luc ORSET.

Pouvoirs : Mme Valéry REVY a donné pouvoir à M. Bernard MAROQUENNE

Absente : Mme Valérie BOUSQUET

Mme Sandrine LAMARD est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30 et sollicite l'aval des membres présents et représentés pour ajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. M. le Maire rappelle l'ordre du jour.

1 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR RESERVE FONCIERE.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du P.L.U, le projet d'extension de l'école a été évoqué et examiné par la commission d'urbanisme qui a souhaité le positionner vers les structures scolaires actuelles.

Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal du projet de déplacement de la Maison Frimousse dans ce même secteur et de l'implantation d'une aire de jeux pour les petits afin d'organiser un réel pôle dédié à l'accueil de l'enfance et de la petite enfance.

Ces projets nécessitent des acquisitions foncières et après avoir négocié avec le propriétaire, une transaction pourrait aboutir pour l'achat d'une partie d'environ 3 000 m², de la parcelle cadastrée AA 19 située à l'arrière des écoles existantes.

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'une partie de la parcelle AA 19 ;
- **FIXE** le montant de cette acquisition à la somme T.T.C. de 15,00 €/m² ;
- **DECIDE** d'inscrire le montant de cette transaction au budget primitif 2018 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la passation de cette acquisition.

2 – PROPOSITION DE CONTRAT D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PREVENTIVES DES INSTALLATIONS ELECTROMECHANIQUES ET INSTRUMENTATIONS DE LA STATION D'EPURATION.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que notre station d'épuration, aujourd'hui âgée d'une dizaine d'année, nécessite des visites d'entretien préventives et curatives que nous ne sommes pas en capacité d'assurer.

Par ailleurs, il indique qu'un contrat d'entretien nous garantirait des interventions rapides en cas de panne ou dysfonctionnement des matériels, une assistance technique avec établissement d'un diagnostic à distance.

Après avoir contacté divers prestataires, M. le Maire propose retenir l'offre de « 01 POMPAGE » qui propose 2 interventions annuelles et une assistance technique à l'amélioration de l'exploitation de cette station d'épuration pour une durée de 3 ans pour un montant annuel TTC de : 7 176 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de souscrire un contrat d'entretien pour la station d'épuration ;
- **DECIDE** de retenir l'offre de 01POMPAGE pour un montant annuel de 7 176 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document pour la mise en œuvre de ce contrat d'entretien ;
- **AUTORISE** M. le Maire à inscrire cette somme au budget annexe primitif 2018 Eau & Assainissement.

3 – PROPOSITION DE REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE DE BAR

M. le Maire rappelle les **tarifs actuels** appliqués pour la location de la salle des fêtes et de la salle de bar.

| SALLE DES FETES SALLE DE BAR | Caution + Attestation d'assurance | Location Salle des fêtes en totalité | Location Salle de bar |
|--|---|--|-----------------------------|
| Associations ayant leur siège et leur activité dans la commune | 600 € | Gratuite | Gratuite |
| Associations à but lucratif | 600 € | 500 € | 200 € |
| Assemblée Générale sans repas | 600 € | Gratuite | Gratuite |
| Assemblée Générale avec repas | 600 € | 400 € | 150 € |
| Particuliers de St-Jean le Vieux | 600 € | 310 € | 80 € |
| Particuliers résidant hors de la Commune | 600 € | 600 € | 200 € |

M. le Maire indique que la commission « Vie associative », après examen des diverses demandes formulées en Mairie, propose de définir un tarif de location de ces deux salles pour les associations n'ayant pas leur siège social sur la commune.

Aussi, M. le Maire propose les tarifs suivants :

| SALLE DES FETES SALLE DE BAR | Caution + Attestation d'assurance | Location Salle des fêtes en totalité | Location Salle de bar |
|---|---|--|-----------------------------|
| Associations ayant leur siège et leur activité dans la commune | 600 € | Gratuite | Gratuite |
| Associations ayant leur siège et leur activité HORS de la commune | 600 € | 500 € | 200 € |
| Particuliers de St-Jean le Vieux | 600 € | 310 € | 80 € |
| Particuliers résidant HORS de la Commune | 600 € | 600 € | 200 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'appliquer un tarif pour les associations ayant leur siège social HORS la commune ;
- **FIXE** ce tarif à la somme de 600 € pour la salle des fêtes et 200 € pour la salle de bar ;
- **DECIDE** d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mai 2018.

4 – PROPOSITION DE CONTRAT POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE SENSORIEL A L'OCCASION DU CENTENAIRE 1914/1918.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet de spectacle sensoriel organisé à l'occasion du centenaire 1914/1918. Ce spectacle sera présenté le 2, 3, 9 et 10 novembre 2018 et mobilisera tant la population que les associations.

Conçu sur la base de documents d'époque, impliquant un grand nombre de bénévoles, ce spectacle mis en œuvre par Mme GUERRERO permettra aux spectateurs de vivre l'histoire au travers de leurs 5 sens, stimulés par un important dispositif technique sensoriel.

Cette mise en scène réaliste retracera l'ensemble de la guerre 14/18 en s'appuyant sur l'histoire de notre territoire.

Pour ce projet, Mme GUERRERO présente un contrat de prestation comprenant :

- l'écriture d'une création artistique originale pour ce spectacle vivant ;
- mise en scène visant à la réalisation de cette population ;
- coordination et directions des répétitions qui auront lieu jusqu'en novembre ;
- coordinations et direction de l'enregistrement des voix des comédiens pour réalisation de la bande son du spectacle en studio réalisée par un professionnel ;
- conduite des représentations jusqu'à la générale.

Cette prestation nous est proposée au prix de 2 500 € qui seront versés à Mme GUERRERO selon l'échéancier suivant :

- 1 000 € à la fin de l'écriture du scénario
- 1 000 € à l'issue de l'enregistrement de la bande son
- 500 € à la fin des représentations

Afin de soutenir cette initiative, M. le Maire propose au Conseil Municipal que la commune participe aux frais de réalisation d'affiches, de locations de matériels divers et de costumes, d'acquisitions de divers matériels pour les décors et prenne en charge la rémunération via le GUSO, du technicien responsable du pilotage du spectacle. Il indique qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de confier l'organisation et la réalisation d'un spectacle sensoriel à Mme GUERRERO ;
- **VALIDE** la proposition tarifaire pour la somme totale de 2 500 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer le règlement par trois versements tels qu'indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce spectacle ;
- **AUTORISE** M. le Maire à inscrire cette somme au budget primitif principal 2018.

5 – TRAVAUX DE VOIRIE A HAUTERIVE POUR REALISATION D'UN AMENAGEMENT DE LA VOIRIE POUR FACILITER LE PASSAGE DU CAR DE RAMASSAGE SCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande formulée au service de transports scolaires du Conseil Départemental pour étudier la possibilité de modifier le parcours du car pour le ramassage des élèves de Hauterive. En effet, par souci de sécurité, il serait souhaitable que l'arrêt de car existant sur la RD 12 soit déplacé à l'intérieur du hameau près de la chapelle.

Après avoir effectué des essais sur ce nouveau trajet pour en évaluer le temps de parcours, le Conseil Départemental a donné son aval sous réserve de réaliser un aménagement du caniveau dans un virage afin de faciliter le passage du car.

L'entreprise COLAS contactée pour un devis nous adresse une proposition s'élevant à la somme TTC de 7 404 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie sur le trajet du car de ramassage scolaire à Hauterive ;
- **VALIDE** la proposition de l'entreprise COLAS pour la somme totale TTC de 7 404 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite offre et à inscrire la somme TTC de 7 404 € au budget primitif principal 2018.

M. le Maire indique que ces travaux devraient permettre une mise en service de ce nouveau trajet dès la rentrée scolaire de septembre prochain.

6 – PROPOSITION D'ACTUALISATION DU SITE INTERNET DE LA MAIRIE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le site Internet de la Mairie aurait besoin d'être réactualisé et modernisé. En effet, conçu en 2011, il nécessite d'être adapté aux nouvelles technologies et aux divers outils de communication. La commission « communication » a travaillé sur ce projet avec pour objectif de rendre notre site plus attractif et moderne, de créer de nouvelles fonctionnalités, de créer des espaces de téléchargement et en souhaitant pouvoir en gérer tous les contenus.

La Sté CAP2C, concepteur de notre site actuel, a été contactée pour cette mission.

Prenant en compte l'ensemble de nos demandes, elle nous propose un devis s'élevant à la somme TTC 4 200 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de d'engager une démarche visant à actualiser le site Internet de la Mairie ;
- **DECIDE** de retenir l'offre de la société CAP2C pour mener à bien cette opération pour un montant total TTC de 4 200 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite proposition et à l'inscrire au budget primitif principal 2018 ;

M. ROJO, membre de la commission « communication », indique que la commission va travailler avec le prestataire pour la production d'une maquette qui pourra être présentée aux élus dans les mois à venir.

7 – ACQUISITION D'UN CAISSON BENNE POUR EQUIPER LE CAMION DES SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le caisson benne des services techniques a été dérobé courant mars. Cette benne était fixée sur le camion IVECO.

Bien que nous ayons déposé plainte, cet équipement n'a pas été retrouvé et fait défaut aux agents.

Aussi, il est nécessaire de procéder à son remplacement et Sté SERMA nous fait une offre s'élevant à la somme TTC de 5 820 €.

Mme CEYZERIAT indique qu'une déclaration a été faite auprès de notre assurance mais s'agissant d'un accessoire nous ne sommes pas certains de pouvoir bénéficier d'une prise en charge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de rééquiper le camion des services techniques d'une benne ;
- **DECIDE** de retenir l'offre de SERMA pour un montant total TTC de 5 820 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite proposition et à l'inscrire au budget primitif principal 2018 ;

8 – AFFECTATIONS DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats des comptes administratifs 2017 et propose l'affectation des résultats pour les budgets annexes et le budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

Le compte administratif 2017 fait état :

- | | |
|---|------------|
| - d'un excédent cumulé de fonctionnement de : | 7 339,57 € |
| - d'un résultat cumulé d'investissement de : | 0,00 € |

Il est proposé les reports suivants :

- | | |
|---|------------|
| - report à la section de fonctionnement (R 002) : | 7 339,57 € |
|---|------------|

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'affectation du résultat 2017 du budget annexe « chaufferie » ci-dessus détaillé.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 BUDGET ANNEXE BATIMENT COMMUNAL DE LA VIERGE

Le compte administratif 2017 fait état :

- d'un excédent cumulé de fonctionnement de : 10 533,29 €
- d'un résultat cumulé d'investissement de : 0,00 €

Il est proposé les reports suivants :

- affectation du résultat au 1068 (RI) : 10 533,29 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'affectation du résultat 2017 du budget annexe « Bâtiment Communal de la Vierge » ci-dessus détaillé.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2017 fait état :

- d'un excédent cumulé de fonctionnement de : 242 479,59 €
- d'un résultat cumulé d'investissement de : 112 051,59 €
- des restes à réaliser pour : 148 900,00 €
- un besoin d'autofinancement de : 36 848,41 €

Il est proposé les reports suivants :

- affectation au 1068 (RI) : 36 848,41 €
- report à la section de fonctionnement au 002 (RF) : 205 631,18 €
- report à la section d'investissement au 001 (RI) : 112 051,59 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'affectation du résultat 2017 du budget annexe « Eau & Assainissement » ci-dessus détaillé.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2017 fait état :

- d'un excédent cumulé de fonctionnement de : 489 775,68 €
- d'un résultat cumulé d'investissement de : 351 140,75 €
- des restes à réaliser pour : 508 930,00 €
- un besoin d'autofinancement de : 157 789,25 €

Il est proposé les reports suivants :

- affectation au 1068 (RI) : 157 789,25 €
- report à la section de fonctionnement au 002 (RF) : 331 986,43 €
- report à la section d'investissement au 001 (RI) : 351 140,75 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'affectation du résultat 2017 du budget Principal ci-dessus détaillé.

9 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2018 « CHAUFFERIE »

M. le Maire donne la parole à Mme CEYZERIAT qui présente le projet de budget primitif annexe « chaufferie » examiné en commission des finances. Ce budget s'établit à l'équilibre de la manière suivante :

| | | | | | |
|----------------|--------------|-------------|------------------|--------------|-------------|
| Exploitation : | * Dépenses : | 25 492,59 € | Investissement : | * Dépenses : | 12 744,58 € |
| | * Recettes : | 25 492,59 € | | * Recettes : | 12 744,58 € |

Madame Eliane CEYZERIAT précise qu'une subvention du budget communal d'un montant de 17 492,59 € sera versée à ce budget.

M. le Maire communique l'état d'endettement du budget annexe « Chaufferie ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le budget primitif annexe 2018 « chaufferie » ci-dessus détaillé.

10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2018 « BATIMENT COMMUNAL DE LA VIERGE »

M. le Maire donne la parole à Mme CEYZERIAT qui présente le projet de budget primitif annexe « Bâtiment Communal de la Vierge » examiné en commission des finances. Ce budget s'établit à l'équilibre de la manière suivante :

| | | | | | |
|----------------|--------------|-------------|------------------|--------------|-------------|
| Exploitation : | * Dépenses : | 14 500,00 € | Investissement : | * Dépenses : | 20 624,80 € |
| | * Recettes : | 14 500,00 € | | * Recettes : | 20 624,80 € |

Madame Eliane CEYZERIAT précise qu'aucune subvention du budget communal ne sera versée cette année sur ce budget annexe.

M. le Maire communique l'état d'endettement du budget annexe « Bâtiment Communal de la Vierge ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le budget primitif annexe 2018 « Bâtiment Communal de la Vierge » ci-dessus détaillé.

11 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2018 « EAU & ASSAINISSEMENT »

M. le Maire donne la parole à Mme CEYZERIAT qui présente le projet de budget primitif annexe « Eau & Assainissement » examiné en commission des finances. Ce budget s'établit à l'équilibre de la manière suivante :

| | | | | | |
|----------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|
| Exploitation : | * Dépenses : | 591 189,71 € | Investissement : | * Dépenses : | 460 211,98 € |
| | * Recettes : | 591 189,71 € | | * Recettes : | 460 211,98 € |

M. le Maire communique l'état d'endettement du budget annexe Eau & Assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le budget primitif annexe 2018 « Eau & Assainissement » ci-dessus détaillé.

12 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2017 :

- Taxe d'habitation : 11.05 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 12.80 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 41.96 %

Il fait part des nouvelles mesures de la loi de finances 2018 qui prévoit la suppression à terme de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.

Compte tenu de ce nouvel élément pour lequel nous attendons des précisions quant à la compensation financière de l'Etat, la commission « Finances » propose d'appliquer une hausse du taux de la taxe d'habitation et du taux du foncier non bâti de 1 % et du taux du foncier bâti de 2 %.

M. le Maire rappelle que la baisse de l'ensemble des dotations de l'Etat pour ces dernières années s'élève pour notre commune à environ 160 000 €.

Aussi, les produits attendus seraient les suivants :

| | Bases prévisionnelles 2018 | Taux N 2018 | Produit en € | Taux moyens 2017 niveau départemental | Taux moyens 2017 niveau national |
|------|----------------------------|-------------|------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| TH | 2 371 000 | 11.16% | 264 604 € | 18,84% | 24.47% |
| TFB | 2 343 000 | 13.05% | 305 762 € | 15.15% | 21.00% |
| TFNB | 38 800 | 42.38% | 16 443 € | 48,43% | 49.46% |
| | | | 586 809 € | | |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'appliquer une hausse des taux des taxes directes locales pour 2018 ;
- **FIXE** le montant de cette hausse à 1 % pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti ;
- **FIXE** le montant de cette hausse à 2 % pour la taxe sur foncier bâti ;
- **VALIDE** le tableau ci-dessus des trois taux détaillés.

13 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 PRINCIPAL

M. le Maire donne la parole à Mme CEYZERIAT qui présente le projet de budget primitif principal 2018 examiné en commission des finances. Ce budget s'établit à l'équilibre de la manière suivante :

| | | |
|---|--|---|
| Exploitation : <ul style="list-style-type: none"> * Dépenses : 1 577 079,43 € * Recettes : 1 577 079,43 € | | Investissement : <ul style="list-style-type: none"> * Dépenses : 1 272 228,72 € * Recettes : 1 272 228,72 € |
|---|--|---|

M. le Maire donne la parole à Mme CEYZERIAT qui précise que l'inscription à l'opération Bois de Charmontay concerne toujours la procédure en cours pour remise en état de la desserte forestière.

M. le Maire indique que la subvention du Centre Communal d'Action Sociale a été revue à la baisse compte tenu de sa capacité d'autofinancement.

Il précise que l'emprunt inscrit pourrait être souscrit au taux très intéressant de 1,05 % sans mettre en danger notre équilibre budgétaire. En effet, le taux d'endettement/habitant est stable depuis plusieurs années.

M. le Maire donne connaissance du dernier plan d'aménagement du Champ de Foire et du parvis de la Mairie faisant l'objet de l'opération cœur de village. Il rappelle son attachement à ce projet, vitrine et carte de visite de qualité de la commune. Il précise que les logements du bâtiment « Les 2 Rives » devraient être livrés à l'automne d'où la nécessité de lancer l'opération d'aménagement au plus tôt.

M. le Maire communique l'état d'endettement du budget principal et précise que la section d'investissement 2018 est en baisse d'environ 7 % par rapport à 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le budget primitif principal 2018 ci-dessus détaillé.

M. le Maire communique le détail des subventions allouées aux associations, document annexe du budget primitif principal 2018. La répartition a été faite en commission « Vie associative » pour une enveloppe globale de 22 000 €, somme inscrite au budget primitif principal.

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

| ORGANISMES/ ASSOCIATIONS | Versé en 2017 | Détails/Informations | PROPOSITIONS |
|--|------------------|--|-------------------------------------|
| | | | 2018 Budget 22 000 € |
| ADAPEI | 100 | | 100 |
| AMICALE DONNEURS DE SANG | 300 | | 300 |
| AMICALE CYCLISTE ST JEAN | 1 700 | 1700 € + 500 € pour anniversaire des 30 ans de l'association | 2 200 |
| AMICALE DES JEUNES | 150 | | 200 |
| AMICALE DU 3ème AGE | 200 | | 300 |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS | 2 000 | | 2 000 |
| BOULE DE L'OISELON | 600 | | 600 |
| Ecole de musique Les 3 Rivières (subv, exceptionnelle fête de la musique) | 500 | Branchement ligne tél. MAC | 200 |
| ENTENTE SPORTIVE BASKET (subv. ordinaire de fonctionnement) | 2 100 | 2 000 € compensés par versement Vicat. Panneau affichage gymnase | 100 |
| ENTENTE SPORTIVE BASKET (soutien contrat apprentissage) | 4 100 | | 4 100 |
| ENTENTE SPORTIVE FOOT | 300 | | 300 |
| ENTENTE TENNIS AMBRONAY / ST JEAN | 300 | | 300 |
| LYRE DU BUGÉY | 2 500 | | 2 500 |
| PECHE DE L'OISELON | 300 | | 400 |
| PETANQUE CLUB | 300 | | 300 |
| RANDO PLAISIR | 300 | | 300 |
| RAYON DE SOLEIL | 200 | | 200 |
| SOU DES ECOLES - Soutien aux sorties scolaires | 1 300 | | 1 300 |
| SOU DES ECOLES (USEP 01) | 300 | | 300 |
| Union Départementale des combattants volontaires de la Résistance de l'Ain | 150 | | 150 |
| Les Tisseurs d'Arts | 500 | Soutien organisation du Centenaire | 500 |
| SOU DES ECOLES: Projet séjour piscine | 3 100 | Séjour VERCORS 20 € x 36 élèves (effectif à confirmer) | 800 |
| Les jeux de KAZOK | 300 | | 300 |
| Prévention routière | 300 | | 300 |
| TOTAL VERSE AUX ASSOCIATIONS | 21 900 | TOTAL VERSE AUX ASSOCIATIONS | 18 050 |

| DEMANDES SPONTANNEES de l'enseignement - Formations | | Demande |
|---|-----|---------|
| MFR Bagé le Chatel | 100 | |
| MFR Cormaranche en Bugey | 100 | |
| MFR Péronnas | 100 | |
| Lycée Saint Sorlin | | |
| UDAF | | |
| Tour du Valromey | | |
| CFA BTP | | |
| Secours Catholique | | |
| Fédération des maisons familiales rurales | | |
| Téléthon | | |
| Les PEP01 | | |
| France ADOT | | |
| APAH aides aux personnes en situation de handicap | | |
| Banque Alimentaire de l'Ain | | |

14 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est consentie par ce dernier et communique la liste des devis signés pour accord :

| | | |
|-----------|--|------------|
| ADTEC | Inspection télévisée de la canalisation de décharge sur le RD12 pour un diagnostic assainissement. | 1 080,00 € |
| ADTEC | Inspection télévisée pour un diagnostic assainissement aux 184 et 229, Route de Genève | 600,00 € |
| MANUFETES | Acquisition d'un drapeau pour le corps des sapeurs pompiers. | 1 336,86 € |
| COLAS | Reprise d'un caniveau grille RD12 | 1 078,40 € |

18 – DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA SALLE DES MARIAGES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de demandes de plus en plus fréquentes de futurs mariés pour pouvoir célébrer leur mariage en un autre lieu que la salle utilisée aujourd'hui en raison des problèmes d'accessibilité de cette salle située au 1^{er} étage de la Mairie.

En effet, la salle actuelle ne permet pas l'accueil de personne à mobilité réduite et cet obstacle présente une réelle déception des futurs époux au regard de leur famille.

Pour pallier cet inconvénient, il est possible de célébrer les mariages dans la salle des fêtes au rez-de-chaussée de la Mairie ou dans les locaux de la Maison de l'Enseignement Musical, des Arts et de la Culture, bâtiment communal de plain-pied.

Aussi,

Vu le Code Civil, et notamment les articles 74 et 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil ;

Vu l'article L2121-30-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R2122-11 Du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux dispositions en vigueur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'affecter occasionnellement et en cas de nécessité, la salle des fêtes ou la Maison de l'Enseignements Musical, des Arts et de la Culture en salle des mariages ;

- **DECIDE** à cette occasion de déplacer temporairement la Marianne, le portrait de M. le Président de la République et les registres d'état civil afin de garantir les conditions d'une célébration publique, solennelle et républicaine et afin de garantir la bonne tenue de d'état civil ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'autorisation près de M. le Procureur de la République ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents relatifs à cette mesure.

| |
|---|
| QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES |
|---|

➤ M. le Maire fait part de l'intervention de l'Institut de l'Information Géographique et Forestière ayant procédé à des travaux d'entretien du réseau de nivellement général de la France. Notre commune se situe à 259,447 m d'altitude

➤ Mme CEYZERIAT fait part de la demande de plusieurs habitants pour une réédition de l'opération nettoyage du village. Avec M. MORETTE et M. BUTTARD, une commission pourrait être mise en place et les bonnes volontés seraient les bienvenues. Cette opération pourrait être programmée sur ½ journée avec l'aide du SR3A en terme de fournitures. Il serait souhaitable d'intervenir fin mai, début juin.

M. ROJO demande sur quel périmètre serait prévue cette action.

Mme CEYZERIAT indique que dans un premier temps, on pourrait sectoriser la commune.

Mme OLIVIER indique que les enfants des écoles intervenaient auparavant mais que cela n'est plus possible en raison des problèmes de sécurité.

➤ M. le Maire rappelle les dates de manifestations à venir :

- | | |
|------------|---|
| - 7 avril | Bourse aux vélos de l'Amicale cycliste |
| - 7 avril | Concours de boules de la Boule de l'Oiselon |
| - 8 avril | Farfouille du Sou des Ecoles |
| - 14 avril | Lasagnes de l'Amicale des Jeunes |
| - 28 avril | Spectacle/conférence des Tisseurs d'Arts |

Tous sujets abordés, la séance est levée à 21 h 20

* * * * *